



Droit à la revente de produits dérivés

Par **greg060**, le **01/03/2011** à **13:13**

Bonjour,

Je voudrai créer un e-commerce dans les produits dérivés sportif et je voudrai savoir si je peut acheter des produits dérivés sous licences à des magasins et les revendre sans passer par la société concernée.

Merci de votre réponse.

Cordialement.